

États financiers du

**Réseau local d'intégration des
services de santé d'Érié St-Clair**

31 mars 2017

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

31 mars 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de la dette nette.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	915 602	566 842
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	4 253 500	1 700 855
Débiteurs	62 391	48 935
	5 231 493	2 316 632
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	969 671	548 326
Montant à verser au Ministère (note 10b)	45 627	93 318
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	4 253 500	1 700 855
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	–	5 474
Apports de capital reportés (note 4)	142 369	287 662
	5 411 167	2 635 635
Dette nette	(179 674)	(319 003)
Engagements (note 13)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	37 305	31 341
Immobilisations corporelles (note 5)	142 369	287 662
Surplus accumulé	–	–

Approuvé par le conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	Budget (note 6)	2017 Montant réel	2016 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 152 325 441	1 170 767 983	1 141 071 593
Projets			
Activités du RLISS	4 348 039	4 312 467	4 160 760
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	425 533	425 533
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	510 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	870 561	870 561	870 561
Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients	–	180 000	–
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	–	149 193	197 063
	1 158 704 574	1 177 440 737	1 147 460 510
Financement remboursable au Ministère (note 10)	–	(8 287)	(37 340)
	1 158 704 574	1 177 432 450	1 147 423 170
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 152 325 441	1 170 767 983	1 141 071 593
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 348 039	4 454 770	4 357 227
Projets (note 9)			
Chef de service des urgences	75 000	75 000	73 716
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	73 603	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	425 533	390 073
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	870 561	870 561	870 561
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 3)	510 000	510 000	510 000
Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients	–	180 000	–
	1 158 704 574	1 177 432 450	1 147 423 170
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice			
	–	–	–

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	Budget (note 6)	2017 Montant réel	2016 Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance engagées	-	(37 305)	(31 341)
Utilisation de charges payées d'avance	-	31 341	28 299
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 900)	(98 776)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	149 193	197 063
Augmentation de la dette nette	-	139 329	95 245
Dette nette au début de l'exercice	-	(319 003)	(414 248)
Dette nette à la fin de l'exercice	-	(179 674)	(319 003)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	149 193	197 063
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(149 193)	(197 063)
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir du Ministère	(2 552 645)	3 869 645
Débiteurs	(13 456)	19 274
Créditeurs et charges à payer	421 345	(182 333)
Montant à verser au Ministère	(47 691)	37 340
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 552 645	(3 869 645)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(5 474)	1 772
Charges payées d'avance	(5 964)	(3 042)
	348 760	(126 989)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 900	98 776
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus (note 4)	(3 900)	(98 776)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	348 760	(126 989)
Trésorerie au début de l'exercice	566 842	693 831
Trésorerie à la fin de l'exercice	915 602	566 842

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA »). Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Immobilisations corporelles

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

3. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS d'Érié St-Clair, du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Opérations entre apparentés (suite)

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2016). Le RLISS a conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services de la Transform Shared Service Organization (« Transform »). Tous les fonds ont été dépensés.

4. Apports de capital reportés

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	287 662	385 949
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	3 900	98 776
Amortissement pour l'exercice	(149 193)	(197 063)
Solde à la fin de l'exercice	142 369	287 662

5. Immobilisations corporelles

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	858 911	783 129	75 782	149 199
Améliorations locatives	955 933	889 346	66 587	138 463
	1 814 844	1 672 475	142 369	287 662

6. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 170 767 983 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 152 325 441
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	18 442 542
	1 170 767 983

Le budget final du RLISS de 6 523 561 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 379 133
Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice	180 134
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(3 900)
Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice	(31 806)
	6 523 561

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 170 767 983 \$ (1 141 071 593 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2017 :

	2017	2016
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	676 437 991	660 071 256
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	172 500	172 500
Centres de soins de longue durée	220 720 033	220 699 564
Centres d'accès aux soins communautaires	148 779 255	140 525 653
Services de soutien communautaires	22 826 637	22 103 369
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	12 322 437	11 685 084
Centres de soins de santé communautaires	35 250 458	32 171 091
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	12 213 804	12 065 046
Programmes communautaires de soins de santé mentale	42 044 868	41 578 030
	1 170 767 983	1 141 071 593

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 4 253 500 \$ (1 700 855 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 250 923	2 930 366
Charges locatives	333 878	358 425
Amortissement	149 194	197 063
Services partagés	268 769	313 194
Relations publiques	17 265	53 680
Services-conseils	44 866	54 584
Fournitures	17 391	28 001
Indemnités quotidiennes du président du conseil	41 650	43 925
Indemnités quotidiennes des membres du conseil	40 100	46 550
Charges des membres du conseil	59 218	49 260
Comité d'experts en obstétrique	–	4 785
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	37 206	37 004
Partenariat des RLISS	38 000	38 000
Autres	156 310	202 390
	4 454 770	4 357 227

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Les charges engagées relativement aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète se détaillent comme suit :

	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	681 330	701 487	666 710
Charges de fonctionnement	189 231	169 074	203 851
Frais généraux et administratifs	870 561	870 561	870 561

Les charges engagées relativement à l'ensemble des autres projets se composent d'honoraires versés pour des services professionnels.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2017 Surplus	2016 Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 170 767 983	1 170 767 983	–	–
Activités du RLISS	4 312 467	4 305 577	6 890	596
Projets				
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	425 533	–	35 460
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	73 603	1 397	–
Fonds pour le chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	75 000	–	1 284
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	870 561	870 561	–	–
Technologies habilitantes	510 000	510 000	–	–
Planification de la transition des RLISS	180 000	180 000	–	–
	1 177 291 544	1 177 283 257	8 287	37 340

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se présente comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	93 318	55 978
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	8 287	37 340
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(55 978)	–
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	45 627	93 318

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 314 335 \$ (283 144 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en décembre 2016. À l'heure actuelle, le régime est entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2017, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2018	808 599 254

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2018	345 898
2019	336 098
2020	327 974
2021	326 401
2022	326 401
	<hr/> 1 662 772

14. Événements postérieurs

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») d'Érié St-Clair au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 21 juin 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

RLISS d'Erié St-Clair

180, Riverview Drive
Chatham (Ontario) N7M 5Z8
Tél. : 519 351-5677 • Téléc. : 519 351-9672
Télécopieur : 519 351-9672
www.eriestclairhin.on.ca